

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

STEP

6 place Eugène Wernert, 69005 Lyon 04 78 25 11 42

Directeur de territoire : M. BITTEL Jean Dominique

Directrice de pôle : Mme TOSQUES Marie

Cheffe de service éducatif : Mme MOREAU Cécile

Association acolea

14 rue de Montbrillant 69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ



1. Activité et personnel

1.1. Activité

En 2023, le STEP a réalisé 2 854 journées, pour 2 920 journées accordées.

La sous activité de 66 journées est due principalement au passage de 5 à 8 places au 1^{er} janvier 2023 et au délai des trois admissions supplémentaires qui ont eu lieu courant janvier.

Nous soulignons à nouveau que le taux d'activité cible de 100% pour le STEP n'est pas adapté à la spécificité du service. Le STEP accompagne des mesures qui sont pour la plupart du placement externalisé mais contrairement aux services de placement externalisé nous ne pouvons pas faire de suractivité pour compenser les périodes de fins de prises en charge.

Néanmoins nous avons réalisé en 2023 98% de l'activité accordée.



| CAPACITE D'ACCUEIL | | |
|--------------------------|------|-----------------------|
| Nbr de places autorisées | | 8 |
| Nbr jours d'ouvertures | | 365 |
| | | |
| X D'OCCUPATION | | Nbr de jours |
| Demandé | 100% | Nbr de jours 2 920 |

| Tarif autre | C |
|-------------|---|

| | | ı | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------|--------------|-------------|------|---------|-------------------|------|-------------------|---------|-------------------|-----|----------|---------|--------|------------|--------|-------------------|---------|-------------------|-----|
| | | | | | | EN | JOURS | | | | EN EUROS | | | | | | | | |
| | Usagers | TARIF AUTRE | | REALISE | | ACC | ORDE | ECA | RTS | | | REA | ALISE | | ACCO | RDE | E | ECARTS | |
| MOIS | présents fin | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | de mois | NB JOURS | 2022 | 2023 | CUMUL 2023 | 2023 | CUMUL 2023 | MENSUEL | CUMUL 2023 | % | 2022 | PJ 2023 | 2023 | CUMUL 2023 | 2023 | CUMUL 2023 | MENSUEL | CUMUL 2023 | % |
| Janvier | 8 | | | 178 | 178 | 248 | 248 | -70 | -70 | 72% | | 161.92 | 28 822 | 28 822 | 40 156 | 40 156 | -11 334 | -11 334 | 72% |
| Février | 8 | | | 224 | 402 | 224 | 472 | 0 | -70 | 85% | | 161.92 | 36 270 | 65 092 | 36 270 | 76 426 | 0 | -11 334 | 85% |
| Mars | 8 | | | 248 | 650 | 248 | 720 | 0 | -70 | 90% | | 161.92 | 40 156 | 105 248 | 40 156 | 116 582 | 0 | -11 334 | 90% |
| Avril | 8 | | | 240 | 890 | 240 | 960 | 0 | -70 | 93% | | 161.92 | 38 861 | 144 109 | 38 861 | 155 443 | 0 | -11 334 | 93% |
| Mai | 8 | | | 248 | 1 138 | 248 | 1 208 | 0 | -70 | 94% | | 161.92 | 40 156 | 184 265 | 40 156 | 195 599 | 0 | -11 334 | 94% |
| Juin | 9 | | | 249 | 1 387 | 240 | 1 448 | 9 | -61 | 96% | | 161.92 | 40 318 | 224 583 | 38 861 | 234 460 | 1 457 | -9 877 | 96% |
| Juillet | 9 | | | 256 | 1 643 | 248 | 1 696 | 8 | -53 | 97% | | 161.92 | 41 452 | 266 035 | 40 156 | 274 616 | 1 295 | -8 582 | 97% |
| Août | 8 | | | 248 | 1 891 | 248 | 1 944 | 0 | -53 | 97% | | 161.92 | 40 156 | 306 191 | 40 156 | 314 772 | 0 | -8 582 | 97% |
| Septembre | 8 | | | 244 | 2 135 | 240 | 2 184 | 4 | -49 | 98% | | 161.92 | 39 508 | 345 699 | 38 861 | 353 633 | 648 | -7 934 | 98% |
| Octobre | 9 | | | 243 | 2 378 | 248 | 2 432 | -5 | -54 | 98% | | 161.92 | 39 347 | 385 046 | 40 156 | 393 789 | -810 | -8 744 | 98% |
| Novembre | 8 | | 23 | 240 | 2 618 | 240 | 2 672 | 0 | -54 | 98% | 4 585 | 161.92 | 38 861 | 423 907 | 38 861 | 432 650 | 0 | -8 744 | 98% |
| Décembre | 8 | | 118 | 236 | 2 854 | 248 | 2 920 | -12 | -66 | 98% | 23 521 | 161.92 | 38 213 | 462 120 | 40 156 | 472 806 | -1 943 | -10 687 | 98% |



1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

| | Effectifs autorisés | Postes vacants au 31/12 | Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année |
|-----------------------|---------------------|----------------------------|---|
| DIRECTION | 1 ETP | 0 | 0 |
| ADMINISTRATION | 0.4 ETP | 1 | 0 |
| EDUCATIF | 3 ETP | 0 | 0 |
| SOIN | 0.54 ETP | 1 | 0 |
| ENTRETIEN/HEBERGEMENT | 0.14 ETP | 0 | 0 |
| | 5,08 ETP | | |

Le STEP est composé d'une équipe pluridisciplinaire renforcée permettant une intervention intensive aussi bien sur les volets éducatifs qu'en santé : direction, chef de service, psychologue, éducateurs (astreinte éducative nuit et weekend) et psychiatre.

Le troisième travailleur social de l'équipe a pris son poste début janvier 2023.

Depuis, nous n'avons pas eu de mouvement de personnel sur le STEP.

Le poste de secrétaire administrative et comptable, commun aux services BASE, STEP et au Foyer Saint Michel, est vacant depuis le mois de novembre 2023 et est en cours de recrutement.

Concernant le poste de psychiatre à 0.14 ETP, malgré nos efforts nous n'avons pour l'instant pas réussi à le pourvoir. L'annonce a été diffusée depuis fin 2022 sur plusieurs plateformes et nous n'avons reçu que deux candidature en plus d'un an. Ces deux candidatures ne correspondaient pas à la recherche du STEP.

Analyse de la pratique

Les éducatrices du STEP bénéficient d'une séance d'APP toutes les trois semaines hors vacances scolaires avec une psychologue du travail, soit 14 séances par an.



Formation Professionnelle

| FORMATIONS REALISEES EN 2023 | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|
| Formation collective * ou Formation individuelle ** | INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours | Formation Interme / Externe (préciser l'organisme) | | | | |
| Formation individuelle - psychologue | Sensibilisation à l'approche transgénérationnelle et utilisation du sociogénogramme – 2 jours | Externe : INFIPP | | | | |
| Formation collective – 2 participants | EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION - EPI + MANIPULATION SSI – 0,5 jours | Externe : ADPF | | | | |
| Formation individuelle – 1 éducatrice | Sauveteur secouriste au travail – 2 jours | Externe : Global Prévention | | | | |



2.Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

Au niveau du pôle Lyon, l'année 2023 a été marquée par :

- Le déploiement de l'outil numérique dossier de l'usager NEMO,
- > La finalisation du projet d'établissement de Claire Demeure,
- > La poursuite de la restructuration du foyer Saint Michel,
- Le développement du projet de pôle et son inscription au sein du territoire.

Au STEP, l'année 2023 a été marquée par :

- Le passage à 8 prises en charge et l'arrivée de la troisième éducatrice spécialisée,
- La formalisation du premier projet d'établissement du STEP,
- La proposition d'une extension de places pour 2024 avec le passage à 11 prises en charge avec une équipe de 4 travailleurs sociaux.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

• **Projet culturel autours du théâtre** : Fenêtres sur corps, regards de jeunes sur l'égalité hommes femmes ».

Début 2023, en partenariat avec l'Amicale Du Nid 69 et l'association Le Relais, nous avons répondu à un appel à projet de la Direction des Affaires Culturelles.

Ce projet soutenu par la Direction de la Protection de l'enfance, émane de plusieurs constats : une augmentation des conduites à risques chez les jeunes que nous accompagnons, et notamment des conduites prostitutionnelles. L'image hyper sexualisée de la femme véhiculée par les réseaux sociaux, la marchandisation des corps, l'accès facilité à des contenus pornographiques, ont profondément bouleversé les représentations des adolescentes. Pour autant, parler de conduites prostitutionnelles à des jeunes filles est complexe, et il est nécessaire d'utiliser d'autres leviers, afin de leur proposer de nouveaux repères et d'initier un accompagnement spécifique.

L'expression théâtrale dans ses multiples dimensions permet cette transformation, autorise à être un autre, et à dire ce que l'on ne peut pas dire. Ce projet a été construit en collaboration avec la compagnie Citéatre et le Théâtre du Point du Jour.

Initialement, nous avions mis en place des séances portées par des comédiennes ou les jeunes avaient la possibilité de s'exprimer autours de l'écriture, de séances d'improvisation, de vidéos tiktok... Des places leurs ont également étés réservées pour assister en tant que spectatrices à des représentations au Point du Jour.

Au cours de la mise en œuvre de ce projet, nous nous sommes heurtés à la difficulté des jeunes à s'y



inscrire. Les problématiques complexes dans lesquelles elles se trouvent (errance, fugues, addictions, conduites prostitutionnelles...) font que leur temporalité n'est pas toujours en adéquation avec un cadre donné. Pour autant, il nous a semblé essentiel de pouvoir porter la parole des adolescentes que nous accompagnons, et de les amener à transformer leur vécu. Nous sommes actuellement en train de ré orienter le projet vers une nouvelle proposition. Les équipes éducatives vont servir d'intermédiaire entre les intervenantes de la compagnie et les jeunes, pour aboutir à la création d'une forme de spectacle. Les éducateurs dans leurs rencontres avec les adolescentes, vont « récolter » leurs paroles autours de la thématique des facteurs fragilisant : « quels conseils pourrait-on donner à une amie ».

2.3 Expression et participation des usagers

Au vu du projet et du public accueilli, nous avons décidé de ne pas mettre en place de CVS car il n'est pas opportun de faire se rencontrer les jeunes accompagnées, dans la mesure où plusieurs d'entre elles sont concernées par des conduites prostitutionnelles.

La participation au projet et à la vie du service se fera à travers un questionnaire. Ce questionnaire a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet de service. Il sera testé à partir de 2024.

La participation individuelle des jeunes filles et de leurs parents à leur projet est bien en place à travers leur participation au temps d'élaboration des DIPEC et PAP.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Communication des évènements graves et graves et indésirables

Le service STEP ne fonctionne pas avec un système de fiche interne de communication d'incidents. En effet, les situations accompagnées étant très complexes et les mises en danger parfois extrêmes et quotidiennes, le système classique de fiches incidents semble difficile à tenir. La taille de l'équipe par ailleurs permet une bonne circulation de l'information au sein de l'équipe, y compris de l'équipe de direction.

Les évènements graves en revanche font tous l'objet de transmissions à la DPPE et au parquet.

⇒ Signalements au Parquet des mineurs :

En 2023, le STEP a rédigé 4 signalements au Parquet des mineurs.

- Trois étaient établis à partir de la trame de prévention de la prostitution des mineurs, et avaient comme éléments d'inquiétudes supplémentaires, une disparition inquiétante et des mises en danger massives.
- La quatrième concernait une jeune fille enceinte et victime de violences de la part de son compagnon. Cette dernière a accouché d'un bébé décédé in utéro à 6 mois de grossesse à l'été 2023. Un contrôle judiciaire avec interdiction d'approcher a été ordonné sans que celui-ci n'ait été respecté, l'adolescente étant de nouveau enceinte de cette même personne en 2024.



⇒ Transmissions de fiches Evènements graves et indésirables :

Quatre fiches évènements graves et indésirables ont également été transmises à la DPPE en 2023 :

- Pour d'eux d'entre elles, il s'agissait d'éléments d'inquiétudes concernant des fratries que nous avons constatées lors de visites à domicile.
- Pour l'une, elle fait suite à une crise clastique d'une jeune prise en charge conjointement par le STEP et le foyer Saint Michel.
- Et pour la dernière, une mise à l'abri suite à des violences subies par une jeune de la part de son compagnon.

L'astreinte éducative

Dans un objectif de permanence du lien et afin de répondre aux plus près des besoins des adolescentes accompagnées et de leurs parents, une astreinte éducative est mise en place 24h/24h et 365 jours par an. Cette astreinte éducative est systématiquement doublée par une astreinte cadre.

Nous constatons qu'une majorité d'appels le sont par les parents, qui dans un moment de crise ou d'inquiétude ont besoin d'échanger avec l'éducateur. La plupart du temps, cela suffit à apaiser les tensions.

Néanmoins, nous notons que l'équipe éducative sur l'année 2023, s'est déplacée à 20 reprises entre 20h et 9h du matin :

- **11 mises à l'abri dans un cadre d'urgence** : suite à une crise à domicile, retour de fugue, situation de violence sur le lieux d'hébergement. Selon les situations et l'âge des jeunes, plusieurs solutions ont été proposées (Hébergement au Foyer Saint Michel, à la Maison d'enfants Claire Demeure ou dans le studio dont dispose le STEP) ;
- 5 accompagnements aux urgences hospitalières ;
- 4 déclarations de fugue avec inscription au Fichier des Personnes Recherchées pour des disparitions inquiétantes.

Actions de prévention et ancrage partenarial

L'ancrage partenarial du STEP a pour objectif de renforcer la qualité des interventions en faveur des adolescentes, en mobilisant les compétences et les ressources des différents acteurs selon leurs champs d'expertise.

Depuis son ouverture, le STEP travaille en étroite collaboration avec l'équipe mobile mineure de l'Amicale du Nid sur le volet des conduites prostitutionnelles. Des rencontres régulières sont programmées afin de venir étayer la réflexion sur l'accompagnement des adolescentes.

Depuis sa création en 2020, la cheffe de service fait partie de la **Commission de Pré évaluation des situations des mineurs victimes de prostitution** pilotée par la DPPE. La présence régulière au sein cette instance a permis de développer des partenariats privilégiés avec ses membres (parquet des mineurs, UEAPED, résilude...)



2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

| Date d'autorisation | Autorisation de Saint Michel en 2017 Création du Step en 2022 |
|-------------------------------------|---|
| 1 ^{ère} évaluation externe | 2025 |
| 2 ^{ème} évaluation externe | |

Depuis sa création fin 2022, le service STEP a formalisé son projet de service ainsi que son livret d'accueil et règlement de fonctionnement.

Le projet d'établissement du STEP a été rédigé en janvier 2023 par la direction du service, la psychologue et l'ensemble de l'équipe éducative, quelques mois après l'ouverture du service. Ce projet est issu :

- > Des réflexions et groupes de travail thématiques initiés par l'équipe du Foyer Saint Michel en 2021
- Du pré-projet présenté par l'équipe de direction à la Métropole de Lyon fin 2022
- Des réunions de travail mises en place avec l'équipe en janvier et février 2023

Axes d'évolution et de progression qui seront travaillés dans la période de ce projet de service

- 1. Extension du service : nous envisageons à court terme une extension de 3 places. Cela permettrait de répondre à la demande croissante de prises en charge pour des adolescentes pour lesquelles les mesures ne sont pas exercées. Cette extension s'accompagnerait de la création d'un quatrième poste d'éducateur spécialisé. Le renforcement de l'équipe éducative garantirait une meilleure continuité dans les accompagnements, notamment lors des congés et des absences.
- 2. Déploiement du logiciel Dossier Usagers Informatisé NEMO dans l'ensemble de ces fonctionnalités: l'utilisation de ce logiciel permet de gérer et de stocker les informations relatives aux usagers de manière sécurisée et centralisée. L'objectif est de faciliter le travail d'évaluation, de suivi et de coordination entre les différents acteurs impliqués auprès de la jeune et de sa famille.
- **3.** Extension du réseau partenarial : une des pistes de développement partenarial sera la signature de conventions avec d'autres services ou institutions avec des champs d'intervention complémentaires.
 - *ADN69* : signature de conventions de co-accompagnement pour des situations particulièrement complexes.



- Centre de psycho-traumatisme et de victimologie de Lyon: nous constatons qu'un nombre important de jeunes que nous prenons en charge souffrent de psychotraumatismes, le plus souvent lié à des abus sexuels vécus dans leur enfance ou l'adolescence. De fait, elles sont plus vulnérables, et nécessite une prise en charge multidisciplinaires, incluant un soutien psychologique pour surmonter le traumatisme.
- Foyer de Jeunes Travailleurs: nous disposons actuellement de plusieurs solutions d'hébergements pour des mises à l'abri ou pour permettre aux jeunes de tester une semi autonomie (appartements, foyer, Maison d'enfants). Un conventionnement avec un FJT permettrait d'avoir une solution intermédiaire, lorsque nous pensons que le logement dans un appartement en diffus n'est pas suffisamment sécurisé pour la jeune.

La première évaluation externe du service aura lieu en 2025 selon le calendrier prévu par la Métropole de Lyon, en même temps que l'évaluation externe du foyer Saint Michel.



3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

| DEMANDES D'ADMISSION | 2023 |
|-----------------------------------|------|
| Admissions réalisées | 9 |
| Admissions non réalisées | 0 |
| Dont refus du service | 0 |
| Admissions en cours de traitement | 8 |
| TOTAL DEMANDES D'ADMISSION | 16 |

Les demandes d'admission sont étudiées par la cheffe de service et la psychologue du STEP, et font l'objet d'une validation conjointe avec la DPPE.

Le nombre de dossiers en attente n'est certainement pas représentatif des besoins en accompagnement sur le territoire. Un grand nombre de demandes d'admissions sont faites de manière informelles, et souvent le délai de prise en charge annoncé freine l'envoi d'un dossier qui viendrait formaliser la demande d'orientation.

L'ouverture du service étant récente, nous avons réalisé une communication auprès des territoires afin qu'ils aient une vision plus affinée des modalités d'accompagnement par le STEP.

3.1.2. Refus d'admission

Il n'y a pas eu de refus d'admission en 2023. Toutes les demandes sont soit validées, soit mises en attente d'une place disponible.



3.1.3. Usagers admis

En 2023, nous avons admis 9 adolescentes sur le STEP.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

| Age des usagers admis | 2023 | 2022 |
|-----------------------|------|------|
| 13 ans | 0 | 1 |
| 14 ans | 1 | 0 |
| 15 ans | 4 | 0 |
| 16 ans | 3 | 1 |
| 17 ans | 1 | 2 |
| TOTAL DES ADMISSIONS | 9 | 4 |

| RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION | 2023 | 2022 |
|---|------|------|
| Chez les parents sans SAEE | 4 | 2 |
| Chez les parents avec SAEE | 0 | 1 |
| Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif | 0 | 0 |
| En errance ou fugue longue | 2 | 0 |
| En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence,) | 1 | 0 |
| En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance,) | 2 | 1 |
| En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif,) | 0 | 0 |
| En établissement pénitentiaire | 0 | 0 |
| Chez un assistant familial | 0 | 0 |
| En internat scolaire | 0 | 0 |
| En hôtel | 0 | 0 |
| Accueil d'urgence (IDEF ou autre département) | 0 | 0 |
| TOTAL | 9 | 4 |

Pour 5 jeunes, des mesures de placement externalisé ont été ordonnées par l'autorité judiciaire mais non mises en œuvre, ou exercées par les territoires, faut de prise en charge par les services dédiés. Ceci en raison du profil des adolescentes, qui ne correspondaient pas aux possibilités d'accompagnement des SAEE.

Deux orientions ont étés faites au STEP pour venir en étayage des établissements d'hébergement, pour des adolescentes aux problématiques particulièrement complexes (errance, conduites prostitutionnelles, toxicomanie...)



| PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE | 2023 | 2022 |
|---|------|------|
| Métropole Lyon | 100% | 100% |
| Département Rhône | 0 | 0% |
| PJJ | 0 | 0% |
| Autre Département | 0 | 0% |

Les demandes sont toutes issues de la Métropole de Lyon.

Origine géographique

| PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE | 2023 | 2022 |
|---|------|------|
| Rive Droite | | 0 |
| Rive Gauche | | 1 |
| Ouest Nord Val d'Yzeron | 1 | 0 |
| Plateau Nord Val de Saône | 3 | 0 |
| Les Portes du Sud | 1 | 0 |
| Lones et Coteaux du Rhône | 2 | 0 |
| Porte des Alpes | 1 | 0 |
| Rhône Amont | 1 | 0 |
| Villeurbanne | 0 | 2 |
| Rhône T1 Beaujolais | 0 | 0 |
| Rhône T2 Ouest Pierres Dorées | 0 | 0 |
| Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais | 0 | 0 |
| Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône | 0 | 0 |
| Territoire hors Métropole et Rhône | 0 | 0 |
| PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT | 0 | 0 |
| PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche | 0 | 0 |
| PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux | 0 | 0 |
| PJJ STEMO Bourg En Bresse | 0 | 0 |
| Métropole Méomie | 0 | 0 |
| TOTAL | 9 | 4 |



Scolarité / Formation professionnelle

| TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION | 2023 | 2022 |
|---|------|------|
| Maternelle - Primaire - Collège | 1 | 0 |
| ULISS Maternelle - Primaire - Collège | 0 | 0 |
| DITEP Maternelle - Primaire - Collège | 0 | 0 |
| SEGPA Collège | 0 | 0 |
| IME - IMPRO | 0 | 0 |
| Lycée - Lycée prof | 2 | 0 |
| Université | 0 | 0 |
| Maison Familiale Rurale (MFR) | 0 | 0 |
| Apprentissage | 0 | 0 |
| Salarié | 0 | 0 |
| Déscolarisation - de 16 ans | 3 | 1 |
| Déscolarisation + de 16 ans | 2 | 3 |
| Autres | 1 | 0 |
| Серај | 0 | 0 |
| En recherche d'emploi | 0 | 0 |
| TOTAL | 9 | 4 |

Cinq des adolescentes que nous avons admises cette année sont en décrochage scolaire lorsque nous débutons la prise en charge. Pour celles qui ne le sont pas, elles sont en risque majeur de l'être, avec des absences massives et un comportement en décalage avec le statut d'élève.

A noter qu'aucune jeune n'a été concernée par une commission éducative en 2023.

Accueil d'urgence

Le STEP n'est pas habilité pour les accueils d'urgence.

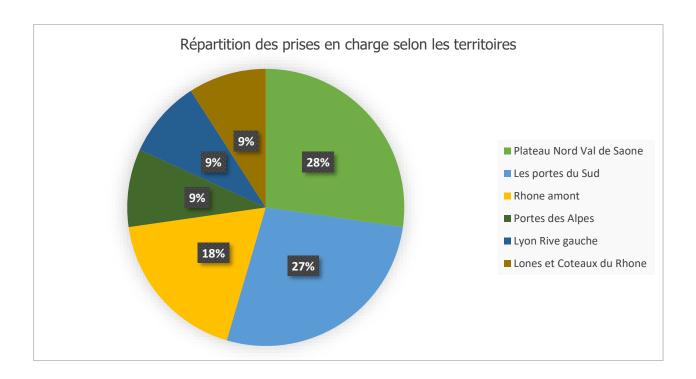


3.2 Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

| Age des usagers accompagnés | 2023 | 2022 |
|-----------------------------|------|------|
| 13 ans | 1 | 1 |
| 14 ans | 1 | |
| 15 ans | 3 | |
| 16 ans | 2 | 1 |
| 17 ans | 4 | 2 |
| TOTAL DES ADMISSIONS | 11 | 4 |

En 2023 tous les placements sont des mesures judiciaires.



Scolarité

En ce qui concerne la scolarité, sur les 11 adolescentes accompagnées cette année, trois ont été scolarisées dans la durée.

- Une en classe de 3eme Prépa pro au lycée privé Don Bosco, financé par le STEP
- Une en classe de 3eme avec un aménagement d'emploi du temps
- Une jeune en MFR en cours d'apprentissage en boulangerie, et également prise en charge sur le volet insertion par le lieu ressource des Tilleuls.



3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

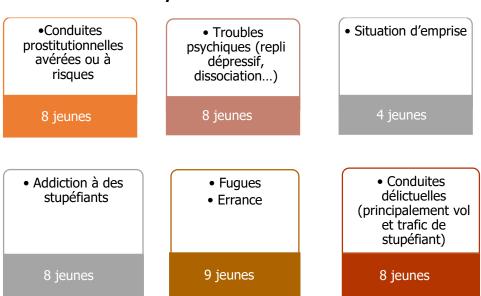
• Scolarité ou formation

La totalité des jeunes que nous avons accompagné cette année, était déscolarisée au début de la prise en charge. Nous notons toutefois que pour certaines, la réinscription dans un projet scolaire ou professionnel est une demande forte, qui vient signifier un besoin de « normalité » dans un quotidien souvent chaotique. Il existe un écart entre ce que les jeunes peuvent projeter et leurs capacités à s'inscrire durablement dans un cadre défini. Pour autant nous prenons en compte ce besoin en l'adaptant. Cela se traduit par la mise en place de stages, de collaborations avec des structures telles que les apprentis d'Auteuil, les missions locales, L'école de la deuxième chance...

Que ce soit sur les volets scolaires ou insertion, cela nécessite un portage intensif de l'équipe du STEP.

Pour deux jeunes nous avons monté deux dossiers MDPH avec passation du Wais en interne par la psychologue du STEP.

• Conduites à risques 2023



Nous nous attachons à développer un réseau partenarial afin de venir appuyer notre action auprès des adolescentes.

- Conduites prostitutionnelles: Amicale du Nid 69. Pour une jeune en errance entre Paris et Marseille, nous avons sollicité les équipes mobiles d'ADN 13 et l'ACPE (Agir contre la Prostitution des Enfants), afin qu'ils aient une vigilance particulière dans leurs secteurs d'intervention. Il est important de noter que si dans notre projet de service, nous avions fléché des places dédiées à cette problématique, une grande majorité des adolescentes que nous accompagnons y sont confrontées à des degrés d'implication divers.
- **Troubles psychiques** : L'équipe de **Résilude** est intervenue pour deux jeunes.



Nous constatons un accès de plus en plus complexe aux services de soins, notamment dans le cas de prises en charge d'urgences psychiatriques.

- **Situations d'emprise et de violence**: Nous avons sollicité **Vifil** pour une jeune victime de violences conjugales. Même si cette dernière n'a pas été en mesure de se saisir de l'aide apportée par l'association, les échanges avec les professionnels de cette structure sont venus étayer l'équipe du STEP dans son intervention.
- **Addictions :** nous travaillons avec Addiction France sur ces questions. Nous repérons des consommations multiples (cannabis, médicaments tels que le Lyrica, Protoyte d'azote, cocaïne...).
- **Fugues :** A la suite de la réorganisation des services de Police sur le territoire, nous constatons une absence de continuité et de réponse dans les déclarations de fugues, dépôt de plainte ou signalement. Nous n'avons plus d'interlocuteur privilégié comme cela pouvait être le cas précédemment.

Droits de visite et d'hébergement

Le service n'est pas concerné.

• Santé et soins médicaux

L'accès à la santé et la promotion de la santé générale sont des paramètres importants de l'accompagnement par le STEP. Nous avons pour objectif d'accompagner chaque jeune chez un médecin généraliste pour un bilan de santé.

• Prises En Charge Partagées

Quatre jeunes ont fait l'objet de prises en charge partagées avec un établissement proposant un hébergement avec un accord de la DPPE.

- A. Suite à des débordements de violence, le service de placement familial met fin à sa prise en charge après quelques semaines. A l'automne 2022, A. est en fugue, multiplie les conduites à risques (prostitution, vols à l'étalage...) et la mesure de placement est non exercée. Elle est accueillie dans un premier temps à l'IDEF, puis au Lieu d'accueil de Villeurbanne, jusqu'à ce qu'elle soit orientée de manière pérenne au foyer ANEF. La mesure du STEP a permis d'accompagner A. dans ses différents lieux de placement et de réaliser un dossier MDPH, permettant une reconnaissance de son handicap.
- K. est confiée au foyer de la ½ Lune et multiplie les fugues, se trouvant le plus souvent au domicile de sa mère où vit son frère qui l'a agressé sexuellement. La double prise en charge est actée dès le début de l'intervention du STEP, avec pour objectif de suivre K. dans ses différents mouvements. Force est de constater que la jeune n'adhère pas, et que sa mère met en échec nos tentatives d'accompagnement éducatif. Au terme de plusieurs mois, en accord avec le service ASE, il est acté une fin de prise en charge.



- N. Une mesure de placement avait été ordonnée et non exécutée. La jeune n'avait aucun lien avec sa référente sociale de l'Ase et était en fugue après avoir été accueillie une nuit en urgence aux Cerisiers. N est dans des conduites prostitutionnelles et du trafic de stupéfiants. Le placement s'est travaillé au fil des mois, permettant à l'équipe de la rencontrer et de faire émerger chez elle un désir de changement. Elle a été accueillie en juillet au foyer St Michel dans le cadre d'une prise en charge partagée avec le STEP.
- D. est accueillie à l'ANEF depuis plusieurs mois. Bien que régulièrement présente sur le foyer, elle est dans des conduites à risque qui mettent sa vie en péril (prostitution, toxicomanie, errance...). De plus, elle présente une blessure importante à la jambe, qui non soignée depuis plusieurs mois, laisse craindre une septicémie ou une amputation. L'accompagnement du STEP a pour objectif de soutenir l'équipe de l'ANEF à pouvoir maintenir la mesure d'hébergement, en renforçant l'accompagnement éducatif.

Ces situations mettent en avant la nécessité pour des situations extrêmement complexes de proposer des réponses multiples. Nous repérons aujourd'hui deux cas de figure :

- ⇒ Soutien à un établissement de type foyer quand l'adolescente est dans des conduites à risque majeures. Le STEP de par sa souplesse est à même de l'accompagner dans ses différents espaces et ainsi de venir sécuriser la pérennité de son hébergement.
- ⇒ Dans des situations où la mesure de placement n'est pas exercée, Le STEP travaille en amont afin d'accompagner la jeune vers un accueil pérenne.

• Accueils relais et séjours de vacances

<u>Accueil relais en interne</u>: Nous distinguons ici les mises à l'abri dans un cadre d'urgence décrites cidessus et des accueil relais anticipés. Nous avons organisé des séjours pour deux jeunes chez une assistante familiale ACOLEA pour un total de 9 journées.

<u>Séjours de vacances</u>: Deux jeunes ont bénéficié de séjours de vacances à l'été 2023 avec l'UFCV (dans deux colonies différentes). Des retours anticipés ont été organisés pour les deux adolescentes, une s'étant fait exclure suite à une bagarre, et la deuxième ne souhaitant pas poursuivre. Nous constatons que ces séjours et leur encadrement sont peu adaptés aux profils des jeunes que nous accompagnons. Pour autant, il nous a paru intéressant de leur permettre de faire l'expérience d'une certaine « normalité », en les décalant de leur réseau social habituel.



Evaluation annuelle des projets personnalisés

Nous ne sommes pas encore en mesure d'en faire une évaluation annuelle, car nous n'avons pu finaliser en 2023 que deux PP; pour autant, l'équipe du STEP s'est attachée durant toute l'année 2023 à avoir une réflexion autour de la mise en œuvre des projets personnalisés, en tenant compte des profils des jeunes que nous accompagnons.

La première étape de la prise en charge est le **DIPEC**. Lorsque c'est possible, il est réalisé lors de l'entretien d'admission en présence de l'adolescente, ses parents, du travailleur social, de l'éducateur référent, de la psychologue et de la cheffe de service. Il vient poser les bases de l'accompagnement en s'appuyant sur les attendus du Juge pour enfants.

Le profil des jeunes que nous accompagnons et les difficultés intra familiales ne permettent pas toujours que cette rencontre ait lieu. Cet exercice vient parfois réactiver ou mettre en scène des enjeux relationnels, rendant toute communication impossible. Dans ce cas, le DIPEC est élaboré en plusieurs temps. La cheffe de service est garante d'un partage d'informations à toutes les personnes concernées.

Dans la continuité du DIPEC, **le Projet personnalisé** est établi dans les deux mois qui suivent l'admission et formalise le contenu de l'accompagnement. Le PP est préparé en amont lors d'une réunion d'équipe pluridisciplinaire, puis avec l'adolescente et ses parents lors des visites à domicile. Pour des jeunes en perte de repères, c'est un outil qui se veut un guide pour les accompagner.

L'objectif est de les accompagner dans la compréhension de la situation, de leur permettre de définir leurs attentes (qui peuvent parfois être contradictoires) et de co-construire un projet atteignable qui aura du sens pour eux.

| | 2023 |
|----------------------|------|
| DIPEC | 9 |
| Projet personnalisés | 2 |



LA PLACE DU PSYCHOLOGUE AU S.T.E.P.

LE TRAVAIL DU FORMEL ET DE L'INFORMEL

Au moment de la création du STEP, la fiche de poste de la psychologue a été élaborée dans une « rêverie commune » afin de penser au mieux quels pouvaient être les missions et les modes d'intervention de ce professionnel dans une équipe pluridisciplinaire.

Après une première année d'existence, l'idéal s'est confronté à l'expérimentation, ce qui permet aujourd'hui de mettre en sens « dans le réel » les fonctions de la psychologue au S.T.E.P.

Le travail du formel :

soin).

Le formel, nous pourrions le décrire et le quantifier ainsi :

- Passation de tests psychométriques (WAIS IV) en vue d'une orientation M.D.P.H. : 2 jeunes concernées.
- Orientation de soin : RESILUDE pour 2 jeunes.
 - Thérapie familiale systémique pour 1 famille (engagement dans le

Thérapie individuelle pour 2 mères (orientations qui n'ont pas donné lieu à un engagement dans le soin).

- Entretiens en individuel à la demande de l'adolescente : 3 jeunes concernées.
- Suivis et entretiens réguliers avec les parents : 4 familles concernées.
- Appui technique sur les écrits éducatifs.
- Visites à domicile : 5 familles concernées.

Les visites à domiciles constituent une véritable nouveauté dans le travail de la psychologue ; démarche singulière et originale, elle pourrait sembler à certains trop sociale et peu conforme à des représentations éthiques ou idéologiques. Toutefois, au S.T.E.P., nous avons pensé que la VAD psychologue/éducateur pourrait au contraire représenter un outil favorable au lien afin de penser la parentalité. Un outil qui nous met en mouvement pour « aller vers », s'enrichir d'une meilleure compréhension de l'autre et sans doute provoquer une rencontre parfois bien difficile à mettre en place.

Ici, le travail de la VAD s'appuie sur un projet institutionnel porteur de cette démarche, sans quoi aucun support ne pourrait valider et légitimer la place d'une psychologue dans cette intervention au domicile. Il s'agit de reconnaître « la maison » comme espace psychique où se joue un certain nombre de phénomènes intersubjectifs. Ainsi, grâce à sa spécificité, la psychologue peut venir repérer les processus en jeu dans la famille, dans la relation parents/enfants, en facilitant leur expression. Il ne s'agit pas de faire intrusion dans la constellation relationnelle familiale mais bien de soutenir la « compétence parentale » (CF D. HOUZEL) et d'optimiser les efforts des parents afin de les aider à comprendre ce qui provoque mal-être et dysfonctionnement au sein de la relation parents/enfants.

Le travail de l'informel :

Beaucoup des rencontres avec les adolescentes se sont faites au gré de leur venue au service, dans des moments d'échange libre autour d'un goûter, ou bien au travers de temps médiatisés par une tache commune, souvent la pâtisserie!



Si l'entretien formalisé suppose un cadre ritualisé autour d'un temps défini et d'un lieu où le corps se fige afin d'accéder à la parole, la rencontre dites informelle s'inscrit, elle, dans le mouvement, dans le courant de la vie institutionnelle, contournant ainsi les défenses et les zones de résistances.

Il est important ici de parler de rencontre et non d'entretien car il s'agit bien de trouver ensemble avec les adolescentes une modalité d'échange différente d'une simple conversation et qui admet un cadre minimal, afin de favoriser la mise en lien. Comme pour le travail éducatif, mais dans une temporalité et une action différenciée, la psychologue peut ainsi assurer une forme de « qualité de présence » pour les jeunes.

Du côté de l'équipe pluridisciplinaire, le travail de l'informel va se situer dans tous ces temps pris ensemble afin d'écouter ce que chacun vit au quotidien dans ses affects et ses émotions. Dans le plaisir ou l'intérêt pris à échanger sur des situations difficiles, et cela même parfois dans la banalité, se construisent des étayages réciproques et se renforce le sentiment de former une équipe.

Pour citer Paul FUSTIER: « L'interstice reconnaît la place de l'affect dans la vie institutionnelle. Il apparaît comme un **espace privilégié**, un lieu de rassemblement où l'on peut se côtoyer selon des modalités qui ne sont pas déterminées ou strictement codifiées par les exigences formelles de la tâche à accomplir. Il est aussi un **moment privilégié** que se construit l'équipe pour se prouver qu'il existe traces d'un lien puissant entre ses membres, que l'on ne saurait réduire à la simple fonctionnalité du travail, à la nécessité rationnelle de collaborer selon les règles professionnelles affichées par l'institution. Une partie du plaisir pris au travail ne dépend pas seulement du travail lui-même, mais aussi de ces expériences qui font rappel de l'importance du « vivre ensemble ». Détaillons un peu ces considérations, »



3.3 Usagers sortis

En 2023, 4 jeunes sont sorties dans l'année, avec une moyenne de prise en charge de 9.5 mois.

3.3.2. Motif de sortie

| MOTIF DE SORTIE | 2023 |
|---|------|
| Fin de mesure et restitution ou maintien en famille | 1 |
| Fin de mesure - Majorité | 1 |
| Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil | 0 |
| Poursuite de la mesure : orientation en autre établissement (collectif) | 2 |
| Accueil chez un tiers ou adoption | 0 |
| Déménagement et autres | 0 |
| TOTAL | 4 |

3.3.3. Orientation à la sortie

| ORIENTATION A LA SORTIE | 2023 |
|--|------|
| Appartements éducatifs | 0 |
| Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif | 0 |
| Famille d'accueil | 0 |
| Chez les parents | 2 |
| Hôtel | 0 |
| En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, UHD) | 2 |
| En Foyer jeunes travailleurs | 0 |
| Inconnu | 0 |
| TOTAL | 4 |

Situation 1 : le STEP s'est retiré suite à une orientation en Foyer pour adolescente

Situation 2 : Décision conjointe entre l'ASE et le STEP de mettre fin à la prise en charge suite à une absence d'adhésion de la jeune et de sa mère. Décision de maintien en établissement.

Situation 3 : Fin de prise en charge liée à la majorité de la jeune.

Situation 4 : Main levée de la mesure de placement externalisé.



4. Locaux et moyens matériels

Etat des biens immobiliers et éventuelles perspectives de déménagement ou travaux

Le STEP est installé depuis son ouverture dans les locaux du foyer Saint Michel. Un projet de déménagement du Foyer Saint Michel est en cours. Lorsqu'il aboutira, nous rechercherons des bureaux autonomes pour le STEP.

L'équipe dispose au sein du site de Saint Michel d'un bureau mais aussi de l'usage d'un lieu de vie (ancien pavillon Sud) avec cuisine, salon, salle à manger, salle de bains, etc.

Nous avons en 2023 repeint les cages d'escalier du bâtiment ainsi que le bureau du STEP.

Etat du parc informatique et automobile et projets éventuels

Le second véhicule du service a été acheté en 2023. L'équipe du STEP se déplace sur l'ensemble de la Métropole de Lyon et parfois bien au-delà, deux véhicules sont donc nécessaires, et un troisième véhicule sera également nécessaire au moment de l'extension à 11 places.

Au niveau informatique, 3 ordinateurs portables ont été achetés début 2023 pour cette équipe.



4. Perspectives 2024

L'année 2024 sera celle de la mise en place d'un fonctionnement du STEP plus pérenne autour de l'accompagnement de 11 situations et non plus 8, ce qui nous permettra d'étoffer l'équipe et ainsi de la pérenniser. En effet le fonctionnement de l'année 2023 avec seulement 3 éducatrices a été éprouvant pour les professionnelles, qui se sont beaucoup investies dans la création du projet du service et dans l'accompagnement 24h/24 et 365 jours par an de situations de jeunes filles très complexes, en ruptures multiples et en mises en danger quotidiennes.

Nous comptons avec ce changement d'échelle asseoir en 2024 un fonctionnement qui permettra davantage à l'équipe de se relayer et d'éviter un épuisement professionnel.

Nous souhaitons également poursuivre nos projets partenariaux en particulier avec l'Amicale du Nid notamment avec le projet « fenêtres sur corps ».

Enfin, toujours dans l'objectif de répondre au mieux aux problématiques des jeunes, une formation sur le psycho traumatisme et ses mécanismes est programmée pour début 2024.